

POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT DU

# Nord- du-Québec



Québec 

POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT DU

---

# Nord- du-Québec



Cette publication a été réalisée  
par le ministère des Régions

Dépôt légal – 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN-2-550-37526-2  
© Gouvernement du Québec

# Message du ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce

---

Au cours des dernières années, le gouvernement a considérablement renforcé ses partenariats avec les régions du Québec. À cet égard, la *Politique de soutien au développement local et régional*, adoptée en 1997, s'est avérée une étape déterminante.

La *Politique de développement du Nord-du-Québec*, que le gouvernement a adoptée en avril 2001, s'inscrit en continuité avec le consensus établi voulant que les régions du Québec puissent posséder les outils nécessaires à la prise en charge de leur développement. C'est en effet grâce à un partenariat renouvelé que nous allons supporter la réalisation de projets de développement structurants, créateurs d'emplois dans la région Nord-du-Québec.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si le gouvernement dévoile simultanément une politique de développement pour le Nord-du-Québec et des mesures destinées à la région dans la stratégie de développement économique des régions ressources. Le message de cohérence et de mobilisation véhiculé par cette politique a contribué significativement à la préparation des mesures destinées à la région dans la stratégie de développement économique des régions ressources.

La *Politique de développement du Nord-du-Québec* contribuera également à guider les interventions gouvernementales dans les différents champs d'activité. Par l'adoption d'une politique de développement qui lui est propre, le Nord-du-Québec se voit reconnaître une place particulière dans les priorités d'action du gouvernement.

Enfin, je tiens à souligner la contribution remarquable de tous les intervenants du milieu qui ont participé à l'élaboration de cette politique. Entre autres, notons le travail inlassable du député d'Ungava et adjoint parlementaire du premier ministre, M. Michel Létourneau, qui, au cours des dernières années, a joué un rôle déterminant dans la démarche ayant mené à la *Politique de développement du Nord-du-Québec*.

L'adoption de cette politique est l'expression d'une volonté affirmée de bâtir et de vitaliser cette région, tant sur le plan économique que social. Elle marque un moment déterminant pour le Nord-du-Québec en offrant des perspectives d'avenir prometteuses. Il nous appartient maintenant, tous ensemble et en misant sur la collaboration et les forces du milieu, de les réaliser.



Gilles Baril





# Message du ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable du Nord-du-Québec

Je suis fier de vous présenter la *Politique de développement du Nord-du-Québec*, par laquelle le gouvernement manifeste à la population de cette région sa détermination à appuyer de manière exceptionnelle le développement de cet immense territoire québécois.

Au cours des dernières années, le gouvernement et la population du Nord-du-Québec ont enrichi, ensemble, leur compréhension mutuelle de ce que doit constituer une approche de développement à la fois globale, intégrée et capable de s'adapter à la diversité. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir. Cette politique, résultat de deux années de réflexion et de consultations, se veut un jalon déterminant dans la construction du Nord-du-Québec de demain.

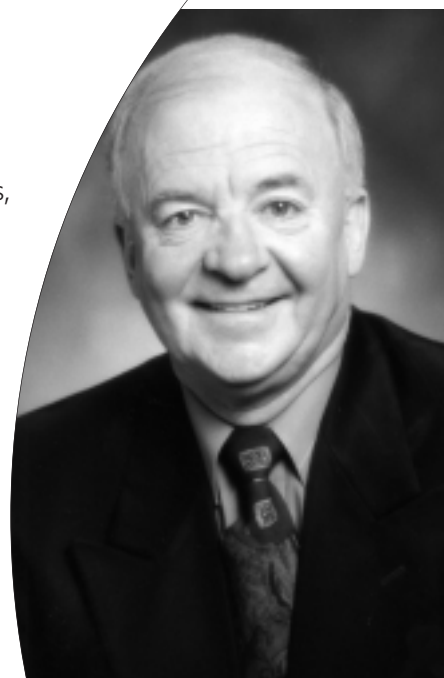
Composée de trois groupes, les Jamésiens et deux nations autochtones, la nation crie et la nation inuite, le Nord-du-Québec est une région unique qui correspond à 55 % du territoire québécois. La politique fait le pari qu'il est possible pour cette région, malgré la diversité de sa population, de promouvoir des stratégies respectueuses des valeurs de chacun et adaptées aux conditions particulières de développement qu'impose un si vaste territoire.

Le gouvernement propose aussi par cette politique d'enrichir le partenariat qu'il a établi avec la population du Nord-du-Québec sur la base de trois principes : miser sur une approche de développement durable, valoriser la responsabilisation des populations du territoire face à leur développement et, enfin, reconnaître et intégrer dans la gouverne de l'État québécois les spécificités du Nord-du-Québec et de son développement.

Le gouvernement et la population du Nord-du-Québec disposent aujourd'hui d'un outil de développement unique et inédit, à l'image de cette région. Il nous revient maintenant d'en tirer parti dans le meilleur intérêt de tous et, plus particulièrement, des jeunes qui aspirent à vivre et à s'épanouir dans ce magnifique territoire.

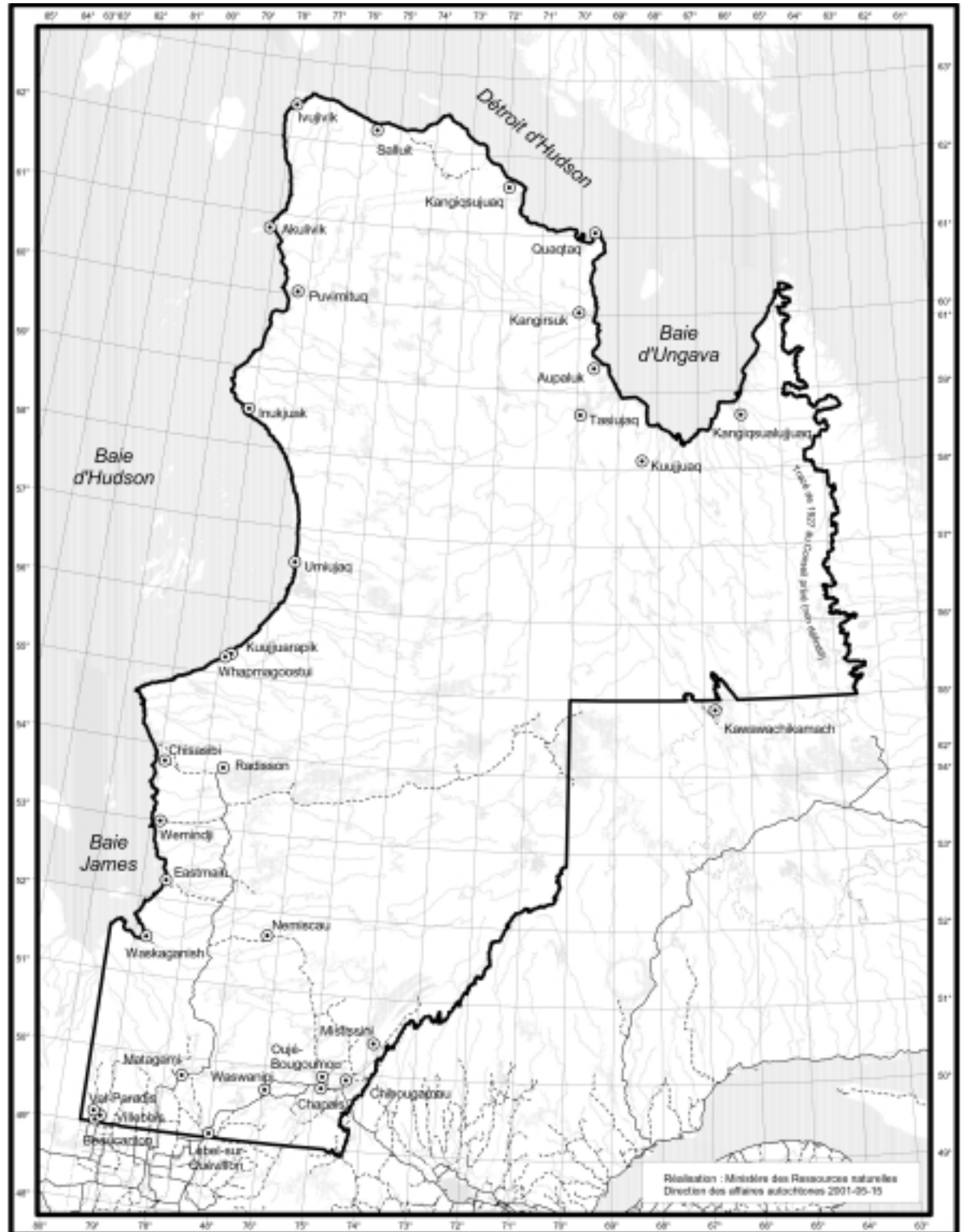


Guy Chevette





# Région Nord-du-Québec





# Table des matières

---

## 1

### **LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC : L'ENVIRONNEMENT HUMAIN, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE** 1

---

- 1.1 Le territoire, ses habitants et la spécificité du Nord-du-Québec 2
- 1.2 Un territoire administratif encore à la recherche de son identité 3
- 1.3 La démographie régionale 4
- 1.4 De 1975 à aujourd'hui : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois 5

## 2

### **LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE DU NORD-DU-QUÉBEC : UNE QUESTION DE RESSOURCES** 7

---

- 2.1 Les ressources humaines 8
  - 2.1.1 La scolarisation 8
  - 2.1.2 L'emploi 9
  - 2.1.3 La santé, les services sociaux et l'habitation 10
  - 2.1.4 La culture et les échanges régionaux interculturels 11
- 2.2 Les ressources naturelles 11
  - 2.2.1 La forêt 11
  - 2.2.2 Les mines 12
  - 2.2.3 Les ressources hydriques 13
  - 2.2.4 La faune 14
  - 2.2.5 Les parcs et les espaces protégés 14
- 2.3 D'autres ressources à développer 15
  - 2.3.1 Le tourisme 15
  - 2.3.2 L'agriculture nordique 16
  - 2.3.3 Les technologies de l'information et les communications 16
  - 2.3.4 Les transports 17

# 3

## LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT : PRISE EN CHARGE PAR LE MILIEU ET INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

19

3.1	Des organismes de développement dynamiques	20
3.1.1	La nation inuite	20
3.1.2	La nation crie	21
3.1.3	Les Jamésiens	21
3.2	Les interventions de l'État	22
3.2.1	La desserte gouvernementale	22
3.2.2	Les interventions gouvernementales de développement économique	22
3.3	L'engagement du gouvernement fédéral dans le Nord	23
3.4	Un enjeu récent : l'identité et le rayonnement national et international des habitants du Nord-du-Québec	24

# 4

## LES PRINCIPES, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

25

4.1	Trois principes pour une politique	26
4.1.1	Le développement du Nord passe par son développement durable	26
4.1.2	La responsabilisation des habitants du territoire face à leur développement	27
4.1.3	La reconnaissance des particularités nordiques	27
4.2	Orientations et objectifs	28
	<b>Orientation 1 Favoriser des partenariats ciblés et adaptés aux spécificités de la population du Nord-du-Québec</b>	28
	Objectif 1 Acquérir une compréhension commune et partagée de l'histoire du Nord-du-Québec	28
	Objectif 2 Relancer sur de nouvelles bases la concertation entre les groupes	28
	Objectif 3 Soutenir la création de partenariats entre les communautés et les entreprises	29

<b>Orientation 2</b>	<b>Accroître la capacité de prise en charge du développement des milieux nordiques sur les plans économique, social et culturel</b>	<b>29</b>
Objectif 4	Développer le savoir et les compétences des populations nordiques, en priorité par la formation des jeunes	29
Objectif 5	Valoriser l'entrepreneuriat, en particulier auprès des jeunes et des femmes	29
Objectif 6	Renforcer le réseau de partenaires dédiés à la création d'emplois, à la diversification de l'économie et à l'amélioration de la qualité de vie des communautés	29
Objectif 7	Encourager l'innovation et le recours aux nouvelles technologies	30
<b>Orientation 3</b>	<b>Intégrer les particularités régionales dans toutes les dimensions de la gouvernance de l'État</b>	<b>30</b>
Objectif 8	Accroître notre compréhension des particularités de la région Nord-du-Québec	30
Objectif 9	Innover en matière de desserte des services de l'État	30
Objectif 10	Intégrer les facteurs nordiques dans les mesures et programmes gouvernementaux destinés à la région	31
Objectif 11	Favoriser le rayonnement national et international du Nord-du-Québec	31
<b>CONCLUSION</b>		<b>33</b>



LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC :  
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN,  
ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE



# Chapitre 1

# 1.1

## Le territoire, ses habitants et la spécificité du Nord-du-Québec

**La région administrative Nord-du-Québec existe depuis 1987**

Créée en 1987, la région administrative du Nord-du-Québec couvre 55 % de la superficie du Québec, soit 840 000 km<sup>2</sup>. L'immense étendue de ce territoire, sa faible population, l'histoire millénaire des nations autochtones et celle plus récente des Jamésiens<sup>1</sup> ainsi que les conditions nordiques sont autant de facteurs conférant à la région Nord-du-Québec un statut inédit au sein de l'ensemble du territoire québécois.

Trois groupes de citoyens habitent la région Nord-du-Québec : les Jamésiens, les Cris et les Inuits. Chacun de ces groupes revendique une identité construite sur son histoire et sa culture propre, son appartenance à un territoire et, dans le cas des citoyens cris et inuits, leur appartenance à une nation autochtone.

La communauté naskapie est établie à Kawawachikamach, dans la région administrative de la Côte-Nord. Bien que cette communauté n'habite pas la région Nord-du-Québec, elle y possède des droits importants consentis en vertu de la Convention du Nord-Est québécois. Plusieurs de ces droits se concrétisent dans la région Nord-du-Québec, notamment au nord du 55<sup>e</sup> parallèle : structure municipale, siège à l'Administration régionale Kativik, terres des catégories I et II, droits de chasse, de pêche et de piégeage.

**5 000 ans d'histoire**

Les conditions favorables à l'occupation du territoire du Nord-du-Québec étaient rassemblées il y a environ 6 000 ans avec les retraits du glacier Wisconsin, puis de la mer de Tyrrel. À la faveur de l'amélioration du climat et du couvert végétal, des animaux, puis des hommes ont foulé cet immense territoire en quête de nourriture. Du nord, les lointains ancêtres des Inuits ont traversé le détroit d'Hudson, il y a plus de 5 000 ans. Du sud, des groupes amérindiens des Grands Lacs s'avançaient vers le nord, suivant vraisemblablement la migration des bêtes qui garantissaient leur survie. Au premier millénaire de notre ère, ces groupes avaient tous été supplantés, culturellement, démographiquement ou par la force, par les ancêtres directs des Inuits, des Cris et des Naskapis. Ce sont leurs descendants que les Européens ont rencontrés, il y a maintenant plus de 400 ans.

**La dernière grande migration**

Les Jamésiens représentent le dernier groupe à venir occuper la région Nord-du-Québec. L'émergence d'activités économiques nouvelles reliées à l'exploitation de la forêt, des mines et de l'énergie hydroélectrique entraînera à compter des années 30 et 40 l'implantation permanente de nouveaux travailleurs venus du sud. Par ailleurs, outre les Jamésiens, une population allochtone habite le Nunavik, constituant environ 10 % de la population totale de ce territoire.

Cette coexistence entre les nations autochtones et la communauté allochtone confère une spécificité sociopolitique incontestable à la région Nord-du-Québec. Toute politique gouvernementale s'adressant à cette région doit s'articuler en fonction de cette réalité spécifique.

**Les grandes conventions nordiques**

Également, il faut souligner que les nations habitant le Nord-du-Québec, ainsi que la nation naskapie, sont signataires des grandes conventions nordiques. Ces conventions façonnent le cadre légal et administratif dans lequel évoluent les rapports entre le gouvernement du Québec et ces nations.

<sup>1</sup> Le terme Jamésien désigne les allochtones de la région Nord-du-Québec vivant au sud du 55<sup>e</sup> parallèle.

# 1.2 Un territoire administratif encore à la recherche de son identité

**Le Nouveau-Québec** En 1966, le gouvernement du Québec se donnait pour la première fois une organisation territoriale basée sur un découpage en dix régions administratives. L'une d'elles, la région du Nouveau-Québec, couvrait tout le territoire au nord du 50° parallèle.

**La région actuelle** Vingt ans plus tard, en 1987, le Québec révisé son découpage régional et procède à un agrandissement de la région administrative du Nouveau-Québec qui prend dorénavant le nom de Nord-du-Québec. Cette région comprend le territoire de la Baie-James localisé entre les 49° et 55° parallèles et le territoire du Nunavik s'étendant entre le 55° parallèle et la limite nord du Québec.

## Le cadre juridique des municipalités de la région

### Un régime juridique particulier au Nord-du-Québec

Le régime juridique applicable pour les municipalités du Nord-du-Québec se distingue par l'absence d'une municipalité régionale de comté (MRC) dans la région. De plus, chacune des trois entités régionales possède des particularités juridiques contenues dans des lois distinctes.

Pour le territoire jamésien, le cadre juridique est prévu par la *Loi sur le développement de la région de la Baie-James*. Cette loi a créé la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et la Municipalité de la Baie-James (MBJ). Cette municipalité couvre un territoire situé entre les 49° et 55° parallèles, à l'exception des terres de catégorie I et des villes enclavées de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. Les villes enclavées, de même que la MBJ, sont régies par la *Loi sur les cités et villes*.

La *Loi sur les villages cris et le village naskapi* constitue en municipalités de villages les terres inoccupées de la catégorie 1-B octroyées aux Cris et aux Naskapis. Cette loi contient diverses dispositions énumérant les pouvoirs et le fonctionnement de ces municipalités. Les administrations locales des neuf communautés cris sont elles-mêmes de juridiction fédérale. Le législateur fédéral leur a accordé une autonomie accrue en 1984 en abolissant le régime des réserves. La loi québécoise sur l'Administration régionale crie complète le cadre juridique applicable à ce territoire en constituant une entité régionale du même nom qui assume différents mandats, dont celui d'administrer les indemnités versées aux Cris en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Le territoire situé au nord du 55° parallèle, à l'exclusion des terres de catégories 1-A et 1-B de Whapmagoostui (Poste-à-la-Baleine), est couvert par la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*. Cette loi constitue l'Administration régionale Kativik (ARK), une entité supramunicipale, ainsi que les 14 villages nordiques tout en précisant les pouvoirs accordés à chacune de ces instances. Le conseil de l'ARK est formé d'un représentant de chaque village nordique ainsi que du village naskapi. Les pouvoirs des villages nordiques sont comparables à ceux prévus dans la *Loi sur les cités et villes*.

**Des dispositions  
spécifiques  
nécessaires pour  
les municipalités  
et villages nordiques**

De par ce cadre juridique très particulier, le recours à des dispositions exceptionnelles est souvent nécessaire pour rendre applicables aux municipalités et villages du Nord-du-Québec les pouvoirs généraux accordés aux municipalités du reste du Québec. Particulièrement pour les Jamésiens, le défi consiste à se doter de structures leur permettant d'assumer pleinement les responsabilités relatives à l'aménagement, à l'organisation et au développement du territoire.

# 1.3

## La démographie régionale

---

**Un immense  
territoire peu  
populeux**

La démographie du Nord-du-Québec se distingue par la faible population de la région en regard de l'immensité du territoire et par des différences marquées dans l'évolution démographique des trois groupes de population formés par les Cris, les Inuits et les Jamésiens.

La population résidante du territoire correspond en 1996 à 0,5 % de la population du Québec, soit 38 395 habitants. Les Jamésiens représentent 48 % de cette population avec 18 331 individus. Suivent les autochtones de la nation crie qui comptent 11 349 personnes, soit 29 % du total. Enfin, le Nunavik représente 23 % de la population régionale avec 8 715 personnes.

**Des populations crie  
et inuite en forte  
croissance**

Les courbes démographiques des nations crie et inuite affichent une tendance fortement ascendante. De 1981 à 1996, la population inuite a presque doublé. Pour la même période, la population crie a connu une augmentation de 60 %. Le taux de natalité chez ces deux nations autochtones constitue près du double de celui enregistré ailleurs au Québec. Il résulte de cette situation que les deux nations autochtones se caractérisent par une population très jeune, certaines communautés comptant jusqu'à 70 % de leur population dans la fourchette d'âge de 0-25 ans. Ce facteur de croissance positif comporte des défis énormes en matière de développement intégré et durable et de création d'emplois.

**La population  
jamésienne diminue**

Malgré un taux de natalité plus élevé que la moyenne québécoise, la population jamésienne a décliné de 30 % pour la période 1981-1996. La fin des grands travaux de construction d'Hydro-Québec conjuguée à la fermeture de plusieurs mines ont déclenché des vagues successives de migration des populations jamésiennes vers d'autres régions et ont contribué à ce déclin démographique. Ce phénomène a engendré d'importants effets déstructurants sur le milieu, notamment dans le secteur des services. Cette situation a aussi eu raison de la localité de Joutel et a ébranlé sérieusement les assises économiques et sociales de la localité de Radisson.

# 1.4

## De 1975 à aujourd'hui : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois

### Signatures historiques de conventions dans les années 70

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), conclue avec les Cris et les Inuits, et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), signée avec les Naskapis, font état d'échanges d'obligations entre les parties, soit, notamment, les gouvernements du Québec et du Canada, les Cris, les Inuits et les Naskapis. Les conventions ont jusqu'ici été modifiées par 12 conventions complémentaires.

### Plusieurs lois et programmes découlent des conventions nordiques

En conformité avec ces conventions nordiques, le Québec a adopté depuis 25 ans un ensemble de lois et mis en œuvre une série de programmes d'aides technique, institutionnelle et financière destinés aux nations crie, inuite et naskapie. Selon les dispositions des conventions s'appliquant à chacune des nations concernées, ces interventions couvrent la plupart des grands domaines de la vie publique relevant de la responsabilité du gouvernement du Québec.

### Préciser les attentes et les compréhensions mutuelles

Les conventions nordiques ont défini le champ et la nature des relations existant depuis le milieu des années 70 entre le gouvernement du Québec et les trois nations signataires. Au fur et à mesure de leur mise en œuvre, depuis 25 ans, ces conventions ont amené l'implantation d'institutions, de programmes et de lieux permanents d'échanges qui ont complètement changé tous les aspects de la vie publique des territoires de la Baie-James et du Nunavik.

### Judiciarisation des relations entre la nation crie et le gouvernement du Québec

L'évolution de ces rapports dans le cadre des conventions nordiques a cependant donné lieu à de nombreuses contestations judiciaires de la part de la nation crie. Les litiges portant sur l'interprétation et la mise en œuvre de la CBJNQ dominent les relations entre la nation crie et le gouvernement du Québec depuis le début des années 90.

### La nation inuite privilégie la voie politique

La nation inuite, pour sa part, privilégie la voie politique de la négociation. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la nation inuite ont convenu de créer la Commission du Nunavik chargée de faire des recommandations sur une forme de gouvernement au Nunavik. À cette occasion, les trois parties reconnaissent la nécessité de prendre, comme point de départ, les acquis négociés avec succès dans la CBJNQ et entendent tenir compte, s'il y a lieu, des négociations relatives à l'autonomie gouvernementale au Nunavik qui ont eu lieu en 1994-1995 et en 1997-1998.

Les conventions nordiques demeurent la base des relations entre le gouvernement du Québec et les nations signataires.

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS<sup>2</sup>

### Les dispositions principales de la CBJNQ

La Convention est l'aboutissement d'une négociation entre diverses parties qui ont réussi à concilier leurs prétentions adverses. Les autochtones prétendaient détenir des droits sur l'ensemble du territoire, alors que les gouvernements prétendaient le contraire. D'un point de vue juridique, la situation des Cris et des Inuits était vague et mal définie. Les limites du pouvoir fédéral n'avaient jamais été clairement précisées et des ambiguïtés entouraient le champ de compétence réel du Québec. Comment cela a-t-il été résolu?

Les signataires ont traité de ces questions d'une façon simple et pratique. Les Cris et les Inuits ont accepté de renoncer à leurs prétentions de droits, quels qu'ils soient, et en ont accepté l'extinction, par loi du Parlement du Canada, contre la reconnaissance de droits et d'avantages clairs et bien définis, des terres et des indemnités financières.

La compétence du Québec sur l'ensemble du territoire a été reconnue par tous les signataires et les modifications « aux lois de l'extension des frontières du Québec de 1912 » ont été adoptées.

Les parcelles de terre où sont situés les villages cris (terre IA : 3299,7 km<sup>2</sup>) ont été confiées par le Québec au gouvernement fédéral de façon à refléter la volonté exprimée par les Cris de demeurer sous la compétence de ce dernier. Les Inuits ont par ailleurs opté pour l'autorité du Québec, ne gardant que des liens indirects avec le palier fédéral.

En sus des droits et avantages prévus par la Convention, les Cris et les Inuits se sont vu confirmer les mêmes droits et avantages que tous les autres citoyens du Québec et du Canada.

### Le découpage territorial

Les terres se trouvent à la base même des cultures crie et inuite. Leurs besoins et leurs intérêts dictaient l'introduction d'un régime territorial qui soit équitable et qui satisfasse à la fois les besoins des autochtones et ceux du Québec.

Pour cette raison, les signataires ont convenu d'un découpage du territoire en trois catégories de terres : pour simplifier les choses, elles ont été appelées « terres de la catégorie I, terres de la catégorie II et terres de la catégorie III ».

Les terres de la catégorie I sont attribuées à chaque communauté crie et inuite pour leur usage exclusif. Elles sont situées au sein même et au pourtour des villages où Cris et Inuits vivent habituellement.

Les terres de la catégorie II leur sont contiguës. Elles constituent une ceinture, un domaine exclusif de chasse et de pêche pour les bénéficiaires habitant les terres I. Il s'agit de terres du domaine public qui peuvent être développées à d'autres fins, à condition de remplacer les parcelles touchées par le développement.

Quant aux terres de la catégorie III, ce sont des terres publiques sur lesquelles les autochtones ne reçoivent pas un droit d'occupation exclusif, mais où ils peuvent, sans contrainte légale, y poursuivre comme par le passé, à longueur d'année, leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

2 Extrait de l'article intitulé *L'univers méconnu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, rédigé par George Beauchemin (SAA) et publié dans le n° 97 de la revue FORCES, pp. 14-35.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL,  
CULTUREL ET ÉCONOMIQUE  
DU NORD-DU-QUÉBEC :  
UNE QUESTION DE RESSOURCES



# Chapitre 2

Le droit au développement est une notion qui emporte l'adhésion de tous dans le Nord-du-Québec. Cependant, lorsque sont assemblés développement, culture et environnement, très vite surgissent des réalités complexes, en apparence déroutantes. D'une part, l'environnement physique de la région est nordique, donc fragile. D'autre part, les conventions nordiques ont créé un régime particulier de protection de l'environnement et du milieu social. C'est sur cette trame de fond unique que la région doit trouver sa voie en matière de développement social, culturel et économique ainsi que de création d'emplois.

**Rechercher  
un développement  
respectueux  
de la qualité de vie**

La présente politique vise à appuyer le développement économique et la création d'emplois pour et par les habitants du Nord-du-Québec. Elle entend cependant le faire en respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants du territoire et en y intégrant les contraintes objectives auxquelles se bute le développement de la région. C'est là un défi ambitieux que le gouvernement du Québec ne peut relever qu'en travaillant étroitement et harmonieusement avec les populations habitant le territoire, soit les Jamésiens et les nations crie et inuite.

## 2.1 Les ressources humaines

### 2.1.1 La scolarisation

**La scolarisation  
des jeunes  
du Nord-du-Québec**

L'arrivée de jeunes peu scolarisés sur le marché du travail est une caractéristique commune aux trois groupes habitant la région. La population régionale de 15 ans et plus présente un niveau de scolarité égal ou inférieur à 13 années d'études dans une proportion de 63 %. Cette proportion est de 52 % pour le Québec. En ventilant ces données par groupe, les Jamésiens se situent à 58 %, les Cris à 70 % et les Inuits à 67 %. La population de 15 ans et plus ayant réalisé des études universitaires s'établit à 11 % dans la région, comparativement à 20 % pour le Québec.

**Le décrochage scolaire**

Une autre source de préoccupation concerne le taux élevé de décrochage scolaire parmi les jeunes du Nord-du-Québec, en particulier dans les communautés crie et inuite. Cette situation suscite d'ailleurs une attention et des efforts particuliers, tant de la part des communautés aux prises avec ce phénomène que du gouvernement du Québec. La valorisation de l'éducation, de la formation et de l'acquisition des connaissances est importante.

**Investir dans  
la formation  
professionnelle  
et technique**

Afin de préparer les jeunes à accéder au marché du travail, le recours aux formations professionnelle et technique représente une voie à privilégier. L'insertion sociale des jeunes et leur intégration professionnelle dépendent pour nombre d'entre eux de la possibilité d'avoir accès en région à des programmes de formation de qualité et adaptés aux besoins et aux aspirations des personnes.

Enfin, il est temps maintenant pour le Nord-du-Québec de relever les défis que présentent les nouvelles technologies de l'information et des communications. La question des infrastructures technologiques pose certaines difficultés dont le présent document traitera ultérieurement. Préparer l'avenir implique, en matière de formation, des orientations et des pratiques adaptées aux nouvelles technologies. Il convient d'aider les jeunes à développer des habiletés leur permettant d'évoluer dans l'univers des nouvelles technologies.

## 2.1.2 L'emploi

---

### **Les activités de services dominant le marché de l'emploi dans le Nord**

La plupart des emplois chez les autochtones se situent dans le secteur tertiaire public. Les activités porteuses de diversification économique et de création d'emplois sont le développement du commerce, le tourisme et les nouvelles activités reliées à la construction, aux communications et aux transports. L'exploitation minière et l'exploitation forestière sont aussi, pour certaines communautés, des activités économiques permettant de créer des emplois.

La prise en charge par les communautés autochtones de leur développement économique et la création d'emplois passent par une diversification des activités économiques et un élargissement du champ des emplois professionnels actuellement occupés par les autochtones. Valoriser la scolarisation et la formation professionnelle parmi les populations des communautés et soutenir la création de petites entreprises privées et sociales sont des avenues à considérer.

### **Importance des services privés et des industries minière et forestière en Jamésie**

Du côté des Jamésiens, 57 % des emplois se rattachent à des activités tertiaires dont 18 % dans des administrations publiques et 39 % à des activités privées (commerce, transport, services aux entreprises). La structure de l'emploi en Jamésie se distingue par l'importance des services privés ainsi que des activités reliées aux secteurs primaire et secondaire. L'exploitation des mines et de la forêt représente toujours la base économique de la Jamésie.

Chez les Inuits, le taux de chômage était d'environ 14 % en 1996. Plus de 70 % des emplois se retrouvent dans le secteur public (administration, éducation, santé, sécurité publique, etc.). L'entreprise privée inuite regroupe pour sa part l'essentiel des emplois dans les coopératives locales, au sein de la Société Makivik et de ses filiales (en particulier Air Inuit et First Air), et dans le secteur minier avec l'implantation de la mine Raglan.

Chez les Cris, le taux de chômage atteignait 17 % en 1996. Un peu plus des trois quarts des emplois dans les communautés proviennent d'activités publiques et privées reliées au secteur tertiaire. Ainsi, sur 100 emplois, 58 seront créés par une administration publique ou parapublique et 20 le seront par des activités de services privés, notamment le commerce et l'hébergement. Par contre, contrairement à la situation plus au nord, près du cinquième des travailleurs cris œuvrent dans des activités secondaires rattachées notamment à la construction, aux communications et au transport.

### **Les jeunes et le marché du travail**

Tant pour les Inuits, les Cris et les Jamésiens, l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail contribue chaque année à accentuer les conséquences du manque d'emplois. Chez les autochtones, les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes se traduisent trop souvent par des situations de détresse sociale et de tensions dans les communautés. Chez les Jamésiens, la faible création d'emplois demeure l'une des causes majeures de l'exode de sa population.

### 2.1.3 La santé, les services sociaux et l'habitation

---

- Des services élaborés en partenariat** La mise en place de services de santé et de services sociaux de qualité dans le Nord-du-Québec s'avère l'une des belles réalisations des 25 dernières années, ce qui est sans doute attribuable en bonne partie, chez les Cris et les Inuits, à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Les partenariats instaurés entre le gouvernement, les nations inuite et crie et les Jamésiens ont permis l'élaboration d'un modèle nordique adapté aux besoins des communautés. La bonne volonté et l'ouverture aux solutions des problèmes demeurent les caractéristiques dominantes des relations qu'entretiennent le gouvernement et la population du Nord-du-Québec dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Des problématiques communes à l'ensemble de la région Nord-du-Québec** Les trois organismes de santé du Nord-du-Québec partagent plusieurs problématiques communes exigeant sans cesse de nouveaux développements ou de nouveaux efforts de concertation avec le gouvernement. Le contexte géographique, marqué par l'éloignement et l'isolement, se révèle un facteur déterminant dans l'organisation et les coûts des services dispensés. Les trois groupes de population doivent constamment opérer des choix afin d'optimiser les services dans chaque communauté et assurer un accueil de première ligne général et spécialisé, le plus large et accessible possible à l'échelle du territoire. La problématique des coûts nordiques demeure cependant un aspect central de la conception et de la livraison des services de santé et des services sociaux pour le Nord-du-Québec.
- Des problèmes sociaux aigus** Les problèmes sociaux du Nord-du-Québec méritent, dans nombre de cas, des interventions spécifiques exigeant des partenariats entre les communautés du Nord-du-Québec elles-mêmes et avec le gouvernement du Québec. En tête de liste de ces problèmes figure le suicide chez les jeunes. Le taux de suicide atteindrait, dans certaines communautés, plusieurs fois celui du Québec. L'abus de drogues et d'alcool ainsi que son trop fréquent corollaire, la violence faite aux femmes, aux enfants et aux aînés, font aussi partie du lot quotidien des intervenants sociaux.
- Le gouvernement souhaite, en partenariat avec les communautés et les organismes communautaires, intensifier ses interventions en matière de services sociaux et de santé communautaire.
- Importance des groupes communautaires** Il importe ici de souligner l'importance et la contribution des organismes communautaires auprès des populations confrontées à des problèmes particulièrement aigus tels que la violence conjugale, l'alcoolisme et la toxicomanie ainsi que les problèmes de santé mentale. Ces organismes interviennent également auprès de groupes vivant des situations particulières, comme les jeunes ou les femmes en difficulté.
- Pénurie de logements chez les Inuits et les Cris** Enfin, il convient de souligner la grande inquiétude que constitue, pour les communautés autochtones, la pénurie de logements. La situation du logement, qui relève de la responsabilité du gouvernement fédéral, figure parmi les préoccupations majeures des dirigeants autochtones et des intervenants sociaux œuvrant dans ces communautés. Cette problématique ne peut être dissociée de celle de la santé sociale des communautés autochtones dans le Nord-du-Québec. La relation entre les problèmes de violence, d'abus sexuels, de fermeture sur soi ou d'apprentissage scolaire et la promiscuité imposée aux familles est reconnue de tous.

## 2.1.4 La culture et les échanges régionaux interculturels

---

### Diversité culturelle exceptionnelle du Nord-du-Québec

Le Nord-du-Québec recèle une diversité et une richesse culturelle d'exception. Les cultures, les langues et l'histoire des peuples qui l'habitent confèrent à cette région un caractère unique. Ces cultures, aux accents très différents les uns des autres, ont néanmoins en commun qu'elles formulent, chacune à leur façon, des modèles d'adaptation aux conditions de vie nordique. Chacun des groupes, suivant ses spécificités, se dote d'outils pour préserver, développer et promouvoir sa culture. L'Institut culturel Avataq mène des travaux d'archéologie et de préservation du patrimoine linguistique inuit. Il publie ses recherches avec un grand souci de qualité. La nation crie a entrepris des démarches pour doter la communauté d'un institut culturel d'envergure. Pour leur part, les Jamésiens ont créé une Commission de la Culture et des Communications rattachée au Conseil régional de développement de la Baie-James et responsable du plan d'action jamésien en matière culturelle.

En 1996, la langue crie et l'inuktitut représentaient deux des trois langues autochtones considérées à l'abri d'une menace d'extinction à long terme, parmi les 50 langues autochtones recensées au Canada. Les Cris et les Inuits utilisent l'anglais comme langue seconde et un nombre croissant de jeunes parlent le français. Chez les Jamésiens, le français est déclaré langue maternelle pour 96 % d'entre eux.

### Peu d'échanges entre les trois groupes de population

Chaque groupe fait montre d'une forte cohésion interne que supportent leurs institutions politico-administratives. Ce phénomène favorise le rassemblement et la mobilisation des populations inuite, crie et jamésienne autour d'enjeux collectifs qui leur sont propres. Par contre, les échanges entre les différents groupes, sur une base organisée, restent limités.

### Quelques initiatives récentes de rapprochement entre les Cris et les Jamésiens

En effet, sur le plan régional, la population n'entretient pas de contacts soutenus d'un groupe à l'autre. Aucun événement social, culturel ou sportif ne permet de rassembler les trois groupes. Des initiatives récentes ont cependant permis à des membres de la nation crie et aux Jamésiens de se côtoyer à l'occasion de quatre événements, soit le Gala d'excellence du Nord-du-Québec, le Festival culturel Nord-du-Québec, le Tournoi de golf de l'amitié et un festival culturel d'été. D'autres tentatives de rapprochement ont eu lieu, mais n'ont pas toujours été couronnées de succès. Il est possible d'avancer, sans craindre de se méprendre, que dans la région Nord-du-Québec, les groupes et la population qui les forme se connaissent très peu ou pas du tout.

# 2.2 Les ressources naturelles

---

## 2.2.1 La forêt

---

### L'importance des parterres forestiers du Nord-du-Québec

Même si la ligne économique de la forêt ne s'étend pas au-delà du 52° parallèle, le Nord-du-Québec recèle 16 % des terrains forestiers du Québec. Cela situe la région au deuxième rang en termes de superficie de récolte, derrière la Côte-Nord. En 1996-1997, on y a prélevé près de 20 % des volumes récoltés au Québec, ce qui la positionne juste après le Saguenay-Lac-Saint-Jean. À souligner que plus de la moitié de la récolte régionale est constituée d'arbres matures et surannés de plus de 90 ans d'âge.

**Les grandes entreprises se partagent la ressource**

Les grandes entreprises se partagent plus de 70 % de la récolte forestière. Cinq usines de sciage, dont deux de haute technologie, et une usine de pâte à papier constituent l'essentiel de la structure industrielle régionale. Une autre usine de sciage issue d'un partenariat entre la communauté crie de Waswanipi et l'entreprise Domtar complète le portrait industriel de la région. Il existe peu d'activités de seconde transformation dans la région.

**La forêt, un potentiel à mettre en valeur pour les Cris**

Cinq communautés cries se trouvent sur le territoire forestier considéré comme commercial ; il s'agit de Mistissini, Oujé-Bougoumou, Waswanipi, Waskaganish et Nemaska. L'implantation récente de l'usine de sciage de Waswanipi pourrait accroître l'intérêt de ces communautés envers le développement d'activités reliées à l'exploitation de la forêt.

Par contre, l'exploitation forestière demeure un point de divergence entre les positions respectivement défendues par le gouvernement du Québec et le leadership cri. Ainsi, des procédures judiciaires ont été prises à compter de juillet 1998 par le Grand Conseil des Cris à l'encontre des gouvernements du Québec, du Canada et 27 compagnies forestières. Le cœur du litige réside plus particulièrement dans l'application à l'activité forestière de processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux. Des négociations ont eu cours depuis 1999 afin de tenter d'identifier des voies de rapprochement entre les parties.

**Une productivité qui peut être améliorée**

La productivité des essences pourrait y être accrue de manière significative si les travaux sylvicoles étaient intensifiés. L'inventaire décennal que produira Forêt Québec au cours des prochaines années devrait permettre d'améliorer considérablement les connaissances actuelles des forêts du Nord-du-Québec. L'amélioration des connaissances par des universités et des centres de recherche devrait conduire à terme au développement d'une véritable foresterie nordique.

---

## 2.2.2 Les mines

---

**Une part importante du potentiel québécois**

Dans le Nord-du-Québec, l'exploitation de mines d'or, de cuivre, de nickel et d'argent a représenté 20 % du total des richesses minérales extraites au Québec au cours de l'année 2000. De plus, cette région a recueilli au cours de cette même année un montant de 275 millions de dollars en investissements miniers, et on y a dénombré 1 873 emplois miniers directs. Jusqu'à présent, seule une portion limitée du territoire située essentiellement dans le segment Matagami-Chibougamau a fait l'objet de campagnes d'exploration soutenues au cours des 20 dernières années. Pourtant, le potentiel minéral de la région Nord-du-Québec est particulièrement important tel que l'illustre d'ailleurs le début de la production commerciale en 1997 des mines Troilus (Baie-James) et Raglan (Nunavik).

**Sous-exploitation du potentiel minier**

Dans le secteur minier, le nerf de la guerre demeure l'exploration. À cet égard, la région dans son ensemble n'a pas été en mesure de bénéficier pleinement des vagues successives d'exploration minière suscitées par le financement accréditif durant les années 80. L'absence de promoteurs régionaux a aussi nui au développement de ce secteur d'activité. Il s'ensuit que le potentiel minier de la région demeure sous-exploité malgré les moyens déployés par les corps publics et l'industrie privée en matière d'exploration.

Afin de pallier à cette situation, le ministère des Ressources naturelles (secteur mines) a lancé au cours des années 90 les projets Moyen-Nord et Grand-Nord qui ont permis d'accroître considérablement le niveau de la connaissance géoscientifique au nord du 50° degré de latitude, un secteur peu connu de la région Nord-du-Québec. Dans la foulée de ces projets, de nombreux nouveaux indices minéralisés contenant du nickel, du diamant et de l'or ont été découverts dans des secteurs antérieurement peu connus de la région.

La perception récente de plus en plus favorable du potentiel minéral de la région Nord-du-Québec est bien illustrée par le fait que ce territoire a recueilli en 1997 et 1998 un pourcentage de 40 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur réalisées dans l'ensemble du Québec, et que celui-ci a même atteint 50 % en 1999.

Au cours des dernières années, le secteur minier a été affecté à l'échelle mondiale par une décroissance généralisée des investissements en exploration, à la suite de la diminution de la confiance des investisseurs, de la baisse du prix des métaux précieux et usuels et de la concurrence de nouvelles entreprises productrices établies dans les pays en voie de développement. Ainsi, les budgets mondiaux alloués à l'exploration minière par les sociétés privées ont diminué d'environ 45 % entre 1997 et 1999. Le Québec a été relativement moins affecté par cette conjoncture défavorable récente, alors que les dépenses d'exploration et de mise en valeur ont baissé de l'ordre de 30 % entre 1997 et 1999. L'intérêt élevé de l'industrie minière pour la région Nord-du-Québec est particulièrement illustré par la baisse encore plus limitée de l'ordre de 10 % de ces dépenses au cours de la même période.

**Des développements miniers négociés avec les Cris et les Inuits**

Les nations autochtones manifestent de plus en plus d'intérêt pour ce secteur d'activité. Récemment, Falconbridge et les Inuits ont conclu une entente majeure relativement à la mise en exploitation de la mine Raglan (projet d'un demi-milliard sur 25 ans). Il en est de même avec l'entreprise Inmet et la communauté crie de Mistissini. Des entreprises autochtones reliées à l'exploration minière sont également actives. Ces ententes, en plus de procurer des emplois dans l'une et l'autre de ces communautés, montrent que le secteur minier peut faire l'objet d'un développement respectueux des modes de vie et des préoccupations des collectivités du territoire.

**Valoriser une participation soutenue des Jamésiens**

Du côté des Jamésiens, le gouvernement souhaiterait explorer des avenues susceptibles de valoriser leur participation au développement de l'industrie minière sur le territoire de la Jamésie.

---

### 2.2.3 Les ressources hydriques

---

**Des ressources hydriques phénoménales**

Les rivières Caniapiscau, Rupert, aux Mélézes, aux Feuilles, Grande Rivière de la Baleine, à la Baleine et George sont les principaux cours d'eau du Nord-du-Québec. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 26 000 km<sup>2</sup>. Les bassins hydrographiques de la région comptent parmi les plus importants au Québec. Il existe 296 barrages et digues, dont 294 sont exploités par Hydro-Québec et retiennent des eaux à des fins hydroélectriques.

**L'exploitation hydroélectrique dans la région**

L'exploitation hydroélectrique a une grande valeur pour la région. Hydro-Québec y a investi 20,7 milliards de dollars pour produire plus de la moitié de l'électricité du Québec. En 1999, 827 emplois sont directement reliés à l'exploitation du réseau de production et de transport hydroélectrique. Il convient ici de mentionner que le secteur énergétique avec l'imposante présence d'Hydro-Québec constitue une source d'emplois et d'occasions d'affaires qui, jusqu'à présent, a trop peu bénéficié aux habitants de la région.

## S'ouvrir à de nouvelles sources énergétiques

Il est également à signaler qu'il existe un potentiel inexploité d'énergies nouvelles dans la région Nord-du-Québec dont l'évaluation de mise en valeur reste à faire. Dans ce créneau figurent les plus hautes marées du monde dans la baie d'Ungava, la biomasse fossile sous forme de tourbe, particulièrement abondante dans le sud du territoire de la Baie-James, l'énergie éolienne dont le potentiel est fort élevé et les masses d'eau douce comptant parmi les plus importantes réserves au monde. La *Politique de développement du Nord-du-Québec* peut être l'amorce d'une réflexion majeure sur ces autres sources énergétiques.

### 2.2.4 La faune

---

#### L'importance du caribou pour les autochtones

Dans le Nord, la chasse, la pêche et le piégeage constituent les activités de subsistance reliées au mode de vie traditionnelle des autochtones. La région possède, entre autres, le plus grand troupeau de caribous au monde. La population de caribous, qui comprend les hardes de la rivière aux Feuilles, de la rivière George, des Monts Torngat ainsi que le caribou des bois, représente une espèce essentielle dans l'alimentation des Naskapis et des Inuits. Ces derniers déploient d'ailleurs depuis quelques années des efforts pour commercialiser la viande de caribou. La chasse, la pêche et la trappe sont aussi pratiquées à large échelle par les communautés cries.

#### Nécessité d'assurer la pérennité des espèces fauniques du Nord

L'accroissement des populations autochtones et le développement constant de nouvelles formes d'activités sociales et économiques renforcent la nécessité d'assurer la pérennité des espèces fauniques. Cette situation est notamment vraie en ce qui concerne le caribou, dont la santé du troupeau est actuellement un sujet d'inquiétude à cause de la grande prolifération de l'espèce et de la rareté de la nourriture. De façon générale, la faune nordique se révèle souvent fragile.

#### Les pourvoies : une industrie en expansion

Par ailleurs, le nombre de chasseurs et de pêcheurs fréquentant la région a pratiquement doublé entre 1991 et 1997, passant de 9 000 à 17 700. La région compte 88 pourvoies. La répartition de la propriété de ces pourvoies est moitié autochtone moitié allochtone. En 1997, ces pourvoies ont généré un chiffre d'affaires de 22 millions de dollars, soit 25 % du total des recettes de ce type d'entreprise au Québec. La chasse au caribou constitue le produit le plus en demande avec 66 % de la clientèle de chasseurs.

### 2.2.5 Les parcs et les espaces protégés

---

#### Le patrimoine naturel

Le Nord-du-Québec est synonyme d'immensité et d'espaces vierges. Les paysages y sont de grande qualité, très variés et on y retrouve la moitié des régions naturelles du Québec, qui sont à la base de l'établissement du réseau des parcs québécois.

#### 18 projets de parcs

En vue de la protection et de la mise en valeur de ces paysages exceptionnels, le gouvernement du Québec a mis sous réserve 18 aires aux fins d'y créer des parcs, totalisant une superficie de près de 50 000 km<sup>2</sup>. Douze projets de parcs sis au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, dans le territoire du Nunavik, sont inscrits au Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik. Ces projets concernent des terres utilisées soit par les Inuits, soit par les Naskapis.

#### Un premier parc nordique

Un premier projet de parc, celui des Pingualuit, a franchi avec succès l'étape des audiences publiques. Neuf autres projets devraient être documentés au cours des quatre prochaines années.

**Délégation de la gestion et de la mise en valeur des parcs**

La Société de la faune et des parcs du Québec négocie actuellement une entente avec le milieu inuit pour qu'il assume les activités de gestion et de mise en valeur du parc des Pingualuit. Ultérieurement, une entente globale sera négociée pour l'ensemble des parcs localisés dans le Nunavik. Ces mesures auront une incidence certaine au niveau de l'emploi et des retombées économiques régionales. Les parcs, pour la plupart établis près des petites communautés, auront un effet structurant en fournissant des emplois stables et de longue durée.

**Fort potentiel de développement écotouristique**

La création des parcs pourra stimuler le développement d'activités écotouristiques et de services privés, complémentaires aux parcs, aptes à intéresser les visiteurs, allongeant la durée de leur séjour et accroissant d'autant les retombées économiques locales et régionales.

Quant aux huit projets de parcs prévus dans la région, des contacts préliminaires ont été établis avec les communautés concernées.

## 2.3

### D'autres ressources à développer

#### 2.3.1 Le tourisme

**Un potentiel exceptionnel mais exigeant à développer**

Parmi les richesses que possède la région, il faut souligner l'exceptionnel potentiel touristique. Les barrières à l'entrée pour ce type de développement paraissent toutefois considérables. Communications difficiles, coûts de transport élevés et infrastructures quelquefois inadéquates représentent autant de contraintes à l'expansion de ce secteur d'activité. L'industrie touristique du Nord-du-Québec en est à ses premiers pas dans plusieurs nouveaux créneaux d'attraction. C'est le cas, entre autres, des circuits d'excursions en motoneige, du tourisme d'aventure, de l'écotourisme, du tourisme culturel et du tourisme d'affaires.

En 1997, Tourisme Québec reconnaissait le Nord-du-Québec comme la dix-neuvième région touristique du Québec et procédait à la création de l'Association touristique régionale (ATR) du Nord-du-Québec. À l'image de son territoire, l'ATR du Nord-du-Québec regroupe sous cette appellation trois entités autonomes : l'Association touristique du Nunavik, Tourisme Baie-James et l'Association crie de tourisme et de pourvoirie.

**Nécessité de nouer des partenariats intrarégionaux**

Chaque groupe de la région déploie des efforts allant dans le sens du développement touristique. Tous les intervenants s'accordent cependant pour constater que les moyens financiers constituent une dimension fondamentale eu égard à l'immense défi que représentent le développement et la promotion touristique d'une région comme le Nord-du-Québec. Enfin, dans ce secteur comme dans d'autres, la nécessité de nouer des partenariats entre les groupes de la région est une idée qui fait son chemin.

### 2.3.2 L'agriculture nordique

---

La région n'a évidemment pas une grande vocation agricole à l'exception des communautés sises à l'extrémité méridionale du territoire, soit Villebois, Val-Paradis et Beaucanton.

#### **Un certain potentiel d'activités agricoles**

Des expériences réalisées ici et là dans la région ont cependant révélé certains potentiels pour la culture de tubercules et de petits fruits, particulièrement les bleuets. L'utilisation de mines désaffectées pour réaliser des cultures spécialisées est aussi considérée. La production et la commercialisation de tisane à Puvirnituk sont aussi de beaux exemples de créativité et d'initiatives en matière de produits du terroir nordiques.

#### **Les produits du terroir**

Les produits du terroir et de l'agriculture offrent un potentiel d'activité économique et de création d'emplois, certes peut-être limité, mais réel. Dans le Nord, tous les emplois créés sont importants.

### 2.3.3 Les technologies de l'information et les communications

---

#### **Des infrastructures de télécommunications**

À l'heure des nouvelles technologies de l'information et des communications, le Nord-du-Québec accuse un retard en matière d'infrastructures de télécommunications et d'offre de services à la population. Une enquête réalisée par le ministère de la Culture et des Communications, en décembre 1998, révèle que seulement 36% des établissements des commissions scolaires cri et jamésienne avaient accès à un réseau à haute vitesse. Certaines technologies et applications, aujourd'hui intégrées à la vie quotidienne des entreprises et des particuliers résidant plus au sud, ne sont tout simplement pas disponibles dans la région. L'Internet, la vidéoconférence et la télémédecine n'en sont qu'à leurs balbutiements sur le territoire de la Baie-James. La situation est encore plus difficile dans le Nunavik où toutes les communications s'effectuent par satellites.

#### **Appuyer les médias communautaires**

Les médias dans le champ des communications communautaires revêtent une grande importance autant chez les populations inuites que chez les Cris. Des efforts considérables ont été consentis par les différents gouvernements et les intervenants régionaux afin de doter les milieux autochtones de médias communautaires adéquats et efficaces, diffusant dans leur langue. Les coûts récurrents élevés de ces services limitent cependant leur développement. L'introduction de nouvelles technologies de communication et la mise en réseau de radios et de télévisions communautaires demeurent néanmoins deux initiatives souhaitées par les communautés du Nord.

#### **Faible présence des médias écrits en Jamésie**

Du côté des Jamésiens, l'information sur le territoire de la Baie-James est essentiellement assurée par un hebdomadaire local et une publication régionale. Aucun quotidien n'est publié. Quant aux grands quotidiens nationaux, quelques-uns réussissent à parvenir dans la région avec une journée de retard, parfois même plus. Il existe aussi quelques radios et télévisions communautaires, mais elles ne fonctionnent pas en réseau. Les réseaux nationaux, quant à eux, sont accessibles par câble ou via satellite.

## 2.3.4 Les transports

---

<b>Les transports : facteurs clés du développement et de la qualité de vie</b>	Le transport demeure encore l'un des éléments les plus structurants du développement de la région Nord-du-Québec. Les besoins en matière de mobilité des personnes et des marchandises sont diversifiés et doivent tenir compte du fait que les populations de la région Nord-du-Québec partagent avec le reste du Québec et avec les autres régions nordiques (Nunavut, Nord de l'Ontario, Groenland) des zones de mobilité importantes et stratégiques. En somme, l'amélioration des services et des infrastructures de transport a toujours été au cœur des préoccupations des communautés de la région. Les coûts de transport, voire les coûts d'approvisionnement local, représentent un frein majeur au développement de la région. L'efficacité de services et la sécurité en matière de transport constituent des préoccupations indéniables des différentes communautés.
<b>Développer le potentiel maritime</b>	Les infrastructures maritimes desservant le territoire sont fort modestes. Le transport maritime n'est possible que quatre à cinq mois par année, à partir des ports du Saint-Laurent ou de Moosonee, en Ontario. Il permet de ravitailler en marchandises ou en produits pétroliers les différentes localités côtières crie et inuite. La possibilité de construire un port en eau profonde sur le littoral de la baie James est actuellement à l'étude. La modernisation des infrastructures maritimes figure parmi les interventions prioritaires par les villages du Nunavik.
<b>Le réseau routier</b>	Le réseau routier régional compte plus de 3 000 kilomètres, auquel s'ajoutent les routes forestières. Il se limite toutefois au seul territoire de la Baie-James. Plusieurs projets sont en cours ou à l'étude afin de continuer à améliorer les accès aux communautés crie et jamésiennes.
<b>Protéger les acquis ferroviaires</b>	Le transport ferroviaire, présent dans le sud de la région, a fait l'objet d'une rationalisation ayant conduit à l'abandon et à la démolition d'un tronçon (Franquet-Chapais) dont le tracé est reconnu riche en minéralisation. Cette fermeture risque de diminuer considérablement l'intérêt pour les promoteurs d'exploiter les gisements miniers localisés sur cet axe. La fluctuation des volumes confiés au ferroviaire selon les cycles économiques fait craindre à la population de la région que le transport ferroviaire soit éventuellement rayé de la carte régionale.
<b>Dans le Nunavik, déplacement implique transport aérien</b>	Le transport aérien représente souvent le seul moyen de se déplacer dans la région et vers l'extérieur. Particulièrement dans le Nunavik, déplacement signifie transport aérien. Or, les coûts du transport aérien sont très élevés et les liaisons souvent plus faciles vers l'extérieur de la région qu'à l'intérieur. Enfin, l'absence de lien routier entre les différentes localités du Nunavik et avec le reste du Québec constitue une contrainte au développement et un des plus importants facteurs du coût de la vie élevé dans cette partie du territoire.
<b>Plan de transport du Nord-du-Québec</b>	Le ministère des Transports, en partenariat avec les instances gouvernementales concernées de même qu'avec les intervenants régionaux des trois groupes, a entrepris, en 1999, l'élaboration du Plan de transport du Nord-du-Québec. Des représentants des trois groupes siègent à la fois au comité directeur et aux comités aviseurs mis sur pied dans le cadre de cette opération. Cet outil de planification privilégié, qui prend appui sur un portrait global de la situation actuelle et prévisible des transports, vise à établir les priorités d'intervention sur un horizon de 15 ans. Pour le Nord-du-Québec, une opération d'une telle ampleur constitue une première.



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT :  
PRISE EN CHARGE PAR LE MILIEU  
ET INTERVENTIONS DE L'ÉTAT



# Chapitre 3

## Les défis du développement

Vingt-cinq ans après la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le moment est propice pour faire le point sur les réalisations des dernières années et sur les défis reliés au développement socio-économique du Nord-du-Québec.

L'entrepreneuriat présent sur le territoire du Nord-du-Québec emprunte des voies distinctes d'un groupe à l'autre, que ce soit coopératif, collectif ou privé. Dans tous les cas cependant, il est possible d'observer des milieux en ébullition et des gens qui ont le goût d'entreprendre.

# 3.1 Des organismes de développement dynamiques

## 3.1.1 La nation inuite

### La Société Makivik

Dans le Nunavik, la Société Makivik est un partenaire majeur du développement. Gestionnaire sur une base d'affaires des fonds versés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Société Makivik est particulièrement active dans les domaines du transport aérien, des pêcheries, de la commercialisation du caribou ainsi que de la recherche et du développement en matière de transformation de produits nordiques. Récemment, la Société Makivik a conclu des ententes de partenariat avec les gouvernements et des entreprises privées en matière de construction de logements et de transport maritime (desserte maritime de cargo dans le nord).

### La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec est un autre organisme majeur œuvrant aussi sur une base d'affaires. Elle est particulièrement présente dans les domaines de la vente au détail, la revente de produits pétroliers, les infrastructures d'accueil et la mise en marché de produits artisanaux inuits.

### Les organismes de développement

L'Administration régionale Kativik (ARK), structure municipale non ethnique, le Conseil régional de développement Kativik (CRDK), le Centre local de développement Kativik (CLDK) et, plus récemment, l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), complètent l'armature organisationnelle du Nunavik. Ces organismes offrent à la population inuite l'ensemble des services habituellement reliés au développement social et économique des communautés du Québec. Notons d'ailleurs que le gouvernement du Québec a signé, en 1997, une entente cadre avec le CRDK.

### Un partenariat original avec l'ARK et la Société Makivik

Ces dernières années, les responsables du développement du Nunavik ont conclu de nombreuses ententes administratives avec les gouvernements du Canada et du Québec pour que leur soit confiée la gestion de la plupart des programmes en matière d'emploi, de formation et de développement économique et social. La dernière de ces ententes, en date du mois de septembre 2000, confiait à la Société Makivik la responsabilité de construire environ 400 maisons et à l'OMHK la responsabilité de gérer les budgets nécessaires pour exploiter l'ensemble du parc de logement social au Nunavik. Une autre entente récente a confié à l'ARK la gestion de sa part du Fonds de développement pour les autochtones du Québec.

Finalement, il faut mentionner l'ouverture croissante des Inuits du Nunavik à des partenariats hors Québec. Cette ouverture se concrétise notamment par des partenariats avec les Inuits du Nunavut et du Groenland. Le village de Kuujuaq sera d'ailleurs l'hôte de la Conférence circumpolaire inuite en 2002.

### 3.1.2 La nation crie

---

#### **La nation crie mise sur un réseau d'entreprises**

La nation crie, pour sa part, a construit depuis 25 ans un véritable réseau d'entreprises dont la capitalisation initiale provient en partie des fonds de compensation versés en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et gérés par le Bureau de l'indemnité. Les entreprises dans le domaine du transport telles que Air Creebec, Kepa Transport, Waasheshkun Airways et Air Wemindji sont actives dans la région et bien au-delà. Des entreprises de commerce au détail et de tourisme se retrouvent dans la plupart des communautés cries. La collectivité crie est également propriétaire de la Compagnie de construction et de développement Cris ainsi que la Compagnie d'énergie Cris laquelle distribue des produits pétroliers. Plusieurs de ces entreprises publiques régionales sont regroupées au sein de la Cree Regional Economic Enterprises Company (Creeco).

L'Administration régionale crie (ARC), qui joue le rôle de Conseil régional de développement chez les Cris, dispose d'un bureau de développement économique qui travaille en réseau avec les structures de développement économique locales dans les neuf communautés cries. La Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB) et la Société Eeyou de la Baie-James sont des organismes prévus à la CBJNQ dont le rôle est, au moins en partie, de soutenir le développement économique des Cris, notamment par le biais de la mise sur pied, de la consolidation ou de l'expansion d'entreprises.

### 3.1.3 Les Jamésiens

---

#### **La Société de développement de la Baie-James**

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, l'essor économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles autres que les ressources hydroélectriques du territoire de la Baie-James. Son chiffre d'affaires avoisine les 20 millions de dollars annuellement. La société a récemment lancé un Fonds d'investissement à capital de risque. Ce fonds, auquel le gouvernement du Québec entend souscrire progressivement jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars, permettra à la SDBJ de participer à des projets de développement économique en partenariat avec le secteur privé.

#### **Conclusion d'une entente cadre de développement avec le gouvernement du Québec**

Du côté des Jamésiens, il y a le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ), le Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ) ainsi que des structures locales de développement dont se sont dotées les municipalités du territoire. Le Conseil régional de développement de la Baie-James a signé une entente cadre de développement avec le gouvernement du Québec en septembre 1997.

#### **Le développement de l'entrepreneurship en progrès chez les Jamésiens**

L'entrepreneurship se développe petit à petit parmi les Jamésiens. Particulièrement en matière sociale, il a permis de fournir aux personnes et aux groupes des éléments de qualité de vie qui n'existeraient pas autrement. L'entrepreneurship économique est aussi présent. Les aspirations des différents milieux à voir aboutir des projets structurants et créateurs d'emplois sont élevées et ne demandent qu'à être encouragées et soutenues.

## 3.2 Les interventions de l'État

---

### 3.2.1 La desserte gouvernementale

---

#### **Ententes gouvernementales avec les Cris et les Inuits**

Actuellement, une large part des services dispensés aux populations crie et inuite découle d'ententes de gestion conclues par les gouvernements du Québec et du Canada avec les administrations régionales Kativik et crie respectivement, conformément aux dispositions de la CBJNQ. Ce sont ces administrations régionales qui fournissent la plupart des services gouvernementaux à leur population respective. Au Nunavik, les services publics sont principalement donnés à la population par les institutions suivantes : Commission scolaire Kativik, Régie régionale du Nunavik, Office municipal d'habitation Kativik et Administration régionale Kativik. Cette dernière institution couvre entre autres les secteurs suivants : le domaine municipal régional, l'environnement, les ressources fauniques, le développement économique, la formation de la main-d'œuvre, le transport et les services policiers. Cette façon de faire a le mérite de permettre aux populations autochtones du Nord-du-Québec d'adapter les services à leurs besoins, et ce, à des coûts souvent inférieurs aux services dispensés directement par le gouvernement.

L'inconvénient majeur de ces ententes réside dans ce que chacune comporte son propre cadre de gestion, incluant un cadre normatif pour établir les budgets et définir les modalités de reddition de compte. Il s'ensuit une multiplication d'obligations administratives pour les nations concernées. Les parties travaillent actuellement à améliorer l'efficacité de ces ententes en réduisant les charges administratives qu'elles représentent. Les travaux de la Commission du Nunavik devraient contribuer à améliorer la compréhension de ce phénomène et ses conséquences pour le Nunavik.

#### **Les Jamésiens aspirent à une déconcentration**

La principale attente des Jamésiens en matière de services gouvernementaux concerne la déconcentration des ministères vers la région. Actuellement, le Nord-du-Québec reçoit ses services gouvernementaux à partir de 43 points administratifs répartis parmi six régions du Québec. Les Jamésiens ont partiellement obtenu gain de cause en matière de santé avec la création, en 1993, de la Régie régionale de santé et des services sociaux du Nord-du-Québec (Baie-James). Quelques années plus tard, en 1997, le ministère des Régions a ouvert son bureau régional suivi, en 1998, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Le processus se poursuit lentement avec la venue d'une direction régionale de la Société de la faune et des parcs. Assurer une présence gouvernementale dans la région constitue un enjeu aux multiples implications. Des solutions novatrices susceptibles de répondre aux besoins de la population pourraient être envisagées.

### 3.2.2 Les interventions gouvernementales de développement économique

---

#### **L'adaptation des mesures gouvernementales : une opération exigeante**

Les mesures et les programmes gouvernementaux visant à soutenir les efforts de développement des intervenants doivent être ajustés, dans la plupart des cas, avant d'être appliqués au Nord-du-Québec. Cela demande du temps et de la volonté, autant pour les responsables gouvernementaux que pour les intervenants régionaux. Des facteurs tels que le temps de diffusion de l'information vers les communautés et les délais de traduction sont des éléments qui doivent être considérés lors de la mise en œuvre des programmes et mesures.

Toutefois, lorsqu'ils sont implantés, les programmes performant bien. Des exemples récents de ces performances sont fournis par les programmes Fonds d'intervention régionale et Fonds d'aide aux entreprises, ainsi que le Fonds de développement pour les autochtones et les ententes de financement signées par le Secrétariat aux affaires autochtones avec les communautés criées dans le cadre de l'Entente de mise en œuvre de 1998. Le Fonds de diversification économique des régions, annoncé lors du discours sur le budget de mars 2000, représente une autre intervention structurante pour le développement de la région.

Les mesures d'économie sociale, quant à elles, ont fait leur entrée dans la région depuis un peu plus de deux ans. Elles semblent répondre aux attentes des milieux qui recherchent des solutions concrètes aux problèmes qu'ils vivent et qui aspirent à créer des emplois pour la population du Nord-du-Québec.

**Le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec : un bel exemple de coopération intrarégionale**

Par ailleurs, le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec, dont l'implantation est soutenue par le gouvernement du Québec, complète sa troisième année d'activité. Il représente un mode inédit de coopération entre les populations en présence dans la région en matière de développement économique et de création d'emplois. Des ajustements dans les méthodes d'intervention ont dû être apportés afin de répondre adéquatement à chacune des clientèles visées. Peu à peu, le Fonds régional de solidarité Nord-du-Québec trouve des occasions d'investissements à la grandeur du territoire.

## 3.3

### L'engagement du gouvernement fédéral dans le Nord

**Le gouvernement fédéral est très actif dans le Nord-du-Québec**

Le gouvernement fédéral est très engagé en milieux cri et naskapi. Ces communautés relèvent pour l'essentiel des lois et des programmes fédéraux. En ce sens, les champs d'intervention du gouvernement fédéral touchent pratiquement toutes les activités publiques : logement, ressources humaines, sécurité du revenu, patrimoine, infrastructures, transport, pêche, développement régional, ressources naturelles, environnement, justice.

Au Nunavik, territoire pour l'essentiel sous la juridiction des ministères et organismes du Québec, le gouvernement fédéral est surtout présent par des participations financières dans divers champs d'activité (éducation, police, habitation, santé), soit en vertu des dispositions de la CBJNQ, soit par le biais de programmes fédéraux-provinciaux. Outre ces engagements financiers, le gouvernement fédéral intervient directement dans quelques domaines spécifiques du développement du Nunavik, tels que les infrastructures maritimes, l'environnement et la formation de la main-d'œuvre.

# 3.4

## Un enjeu récent: l'identité et le rayonnement national et international des habitants du Nord-du-Québec

### Les relations entre pays nordiques

Le gouvernement canadien a annoncé, en mai 2000, la mise en place d'un volet nordique dans la politique étrangère du Canada. Ce volet s'articule autour des thèmes de la prospérité des habitants du Nord, de la souveraineté du Canada dans le Nord, de l'importance de la région circumpolaire comme entité géopolitique, de la sécurité humaine des habitants du Nord et du développement durable de l'Arctique.

### Le Conseil de l'Arctique

Cette nouvelle politique canadienne à l'égard de la dimension internationale des sociétés nordiques s'inscrit dans la foulée de la création, en 1996, du Conseil de l'Arctique, organisme dont les huit États membres sont le Canada, le Danemark/Groenland, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède. Le gouvernement souhaite travailler en partenariat avec la population du Nunavik afin de permettre une contribution et une présence soutenues du Québec dans le réseau des relations entre les peuples de l'Arctique. La tenue en 2002 à Kuujuaq de la Conférence circumpolaire inuite marque une étape dans cette direction.

### Participation des habitants de la région à des manifestations internationales

L'établissement de relations entre les habitants de la région et l'extérieur du Québec n'a jamais véritablement constitué un enjeu. Pourtant, les réalités économique, sociale, écologique ou autres vécues par la population sont, à plusieurs égards, uniques. Elles mériteraient souvent d'être partagées avec d'autres peuples ou populations vivant dans des milieux similaires. Il en va de même pour des colloques ou autres manifestations scientifiques reliées, par exemple, à l'exploitation de la forêt boréale ou des ressources minières. Encore là, le gouvernement pourrait travailler en partenariat avec les habitants de la région sur cet aspect de leur développement.

### La contribution du Nord-du-Québec à la mise en œuvre de la Convention internationale sur la diversité biologique

Par ailleurs, le gouvernement du Québec est responsable, sur son territoire, de la mise en œuvre de la Convention internationale sur la diversité biologique. À cet effet, il s'est doté d'un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre à la fois une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % de son territoire d'ici 2005 et la sauvegarde de toute sa diversité biologique. La création de parcs dans le Nord-du-Québec contribuera grandement à l'atteinte de cet objectif. Cela participera au rayonnement national et international des habitants du Nord-du-Québec en faisant de leur territoire l'endroit où la superficie en aires protégées sera la plus vaste au Québec.

LES PRINCIPES, LES ORIENTATIONS  
ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT



# Chapitre 4

Les principes, les orientations et les objectifs proposés par cette politique de développement ont pour cadre la situation d'exception que vit la population du Nord-du-Québec. Les précédents chapitres font ressortir le caractère unique de cette région, mais également la mesure des difficultés entourant l'élaboration d'un modèle intégré de développement respectueux des valeurs et des aspirations des habitants.

## 4.1 Trois principes pour une politique

---

Les réalités complexes et souvent uniques au Nord-du-Québec pourraient justifier l'adoption d'une multitude de principes d'action permettant de répondre aux diverses facettes du développement de ce territoire. Toutefois, à la suite des consultations et des analyses menées au cours des dernières années, trois principes semblent particulièrement rencontrer les aspirations des habitants du territoire quant à leur futur et au développement de leur communauté. Ces principes sont les suivants :

- le développement du Nord passe par une approche de développement durable ;
- la responsabilisation des habitants du territoire face à tous les aspects de leur développement assure une meilleure réponse aux besoins des populations ;
- l'État québécois doit reconnaître et intégrer, dans ses interventions et rapports avec la population, les particularités du Nord-du-Québec et les conditions de son développement.

Le gouvernement souscrit à ces principes d'action et a décidé d'en faire les fondements de cette première politique de développement intégré du Nord-du-Québec, en conformité avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Par la traduction de ces principes en orientations et objectifs, le gouvernement souhaite amorcer, en partenariat avec la population du Nord, une nouvelle étape dans le développement de ce territoire ainsi que dans l'évolution du rôle et des pratiques de l'État québécois dans cette région.

### 4.1.1 Le développement du Nord passe par son développement durable

---

Nulle part, peut-être, plus qu'au Nord-du-Québec, le développement doit répondre à des qualités durables. Les groupes d'intérêt, les groupes de pression et les entreprises ne peuvent dicter les règles appelées à définir le développement d'une région comme le Nord. L'interdépendance unique des systèmes physiques, sociaux et économiques appelle à un dialogue soutenu et constructif entre tous. L'atteinte d'une juste adéquation entre efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement constitue le défi des années à venir.

Le développement du Nord appelle aussi à l'élaboration d'une vision commune et largement partagée quant à la façon de mettre en valeur les immenses potentiels humains et naturels de la région. Cette recherche d'une compréhension commune du développement intégré et du respect des valeurs de chacun dans cette démarche représente une approche politique ambitieuse. Toutefois, pour le gouvernement du Québec, elle n'en apparaît pas moins une condition essentielle au développement harmonieux du Nord-du-Québec.

## 4.1.2 La responsabilisation des habitants du territoire face à leur développement

---

Le gouvernement prend acte des aspirations des habitants du Nord-du-Québec en faveur d'une plus grande responsabilisation face à leur développement économique, social et culturel. Cette responsabilisation va de pair avec le respect des spécificités de chaque groupe en présence et constitue l'une des clés du succès de cette politique de développement intégré. Cette responsabilisation peut emprunter des voies différentes selon les groupes et les communautés, et cela est normal. La politique de développement entend valoriser et appuyer les initiatives des communautés pour réaliser le potentiel de développement du Nord-du-Québec et offrir aux résidants la meilleure qualité de vie possible.

Pour ce faire, l'action du gouvernement sur le territoire s'appuiera sur des partenariats fondés sur la confiance et la volonté commune de développer le Nord-du-Québec dans le meilleur intérêt de tous. La responsabilisation des habitants du territoire en ce qui a trait à leur développement économique, social et culturel et l'utilisation des outils de développement deviennent deux dimensions déterminantes de l'évolution du modèle de développement dans le Nord-du-Québec ainsi que du rôle qu'entend y jouer l'État québécois.

## 4.1.3 La reconnaissance des particularités nordiques

---

Les dernières décennies ont permis de clarifier les attentes des populations vivant dans le Nord concernant leur épanouissement économique, social et culturel. Le gouvernement s'est déjà engagé dans plusieurs réalisations avec les diverses communautés ; la conclusion d'ententes cadres de développement en témoigne. Ces ententes ont été l'occasion d'importants rapprochements entre le gouvernement et les différents groupes composant la population du Nord-du-Québec. Elles ont aussi donné lieu à de nombreuses réalisations dont les communautés ont été les premières à en bénéficier. Sans remettre en question cette approche, les rapports entre l'État et les habitants de la région seraient parvenus à un carrefour. La présente politique de développement se veut une réponse du gouvernement en proposant la réalisation d'une opération de mise à jour des particularités nordiques dans la gouverne québécoise.

L'opération nécessite l'instauration d'un climat de confiance entre Cris, Inuits, Jamésiens et le gouvernement. Ce climat de confiance ne peut se bâtir que par le renforcement des compréhensions mutuelles en matière de développement, de qualité de vie et de cohabitation dans le Nord-du-Québec et la conclusion de partenariats respectueux des valeurs en présence.

## 4.2 Orientations et objectifs

### Orientation 1

#### **Favoriser des partenariats ciblés et adaptés aux spécificités de la population du Nord-du-Québec**

L'apprentissage du développement intégré dans la région Nord-du-Québec s'avère une démarche toute récente. La population a déjà exprimé sa volonté de s'appuyer sur les principes du développement durable pour l'élaboration d'un modèle de développement résolument nordique. Les Forums jeunesse inuit, cri et jamésien constitués dans la région à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse sont, à cet égard, des lieux où s'est particulièrement exprimée cette volonté, et le gouvernement du Québec s'inscrit en appui à cette orientation. Il en va de même pour les groupes de femmes dans la région qui ont été et continueront à être déterminants dans les actions à mener en matière de développement économique, social et culturel.

L'instauration d'une approche de développement durable requiert, dans un premier temps, l'édification de compréhensions communes entre les partenaires concernés par le développement du territoire. L'atteinte d'une telle compréhension partagée par tous suppose la mise en place de conditions préalables. Plusieurs de ces conditions pourraient être élaborées à l'intérieur des trois objectifs que propose aujourd'hui le gouvernement.

#### **Objectif 1 Acquérir une compréhension commune et partagée de l'histoire du Nord-du-Québec**

L'histoire des habitants de la région, leur façon de vivre et leurs aspirations demeurent méconnues, même des communautés nordiques elles-mêmes. Cette méconnaissance est préjudiciable aux compréhensions mutuelles et au développement harmonieux. La connaissance de l'histoire des habitants de la région représente le prélude à la reconnaissance des particularités de tous et chacun. Elle prépare également le terrain à de meilleures relations entre les habitants du territoire. Dans la même foulée, les conventions nordiques, lesquelles constituent une réalité maintenant incontournable dans la région, se révèlent aussi fort peu connues. Ces conventions nordiques ont notamment permis la mise en place d'organismes permanents en matière de protection environnementale et sociale et de gestion faunique. Ces organismes ont accumulé, depuis les années 70, des sommes de connaissances et des expertises considérables. L'utilisation de ces expertises apparaît aujourd'hui une occasion réelle pour alimenter et animer des dialogues constructifs entre les communautés.

#### **Objectif 2 Relancer sur de nouvelles bases la concertation entre les groupes**

La concertation régionale représente une autre voie par laquelle des partenariats peuvent se nouer dans la région. Toutefois, la concertation régionale tous azimuts ne soulève que peu d'intérêt dans un territoire comme le Nord-du-Québec. La brève histoire du Conseil régional Nord-du-Québec enseigne que la concertation régionale doit répondre à quatre critères pour remporter l'adhésion des groupes de la région : volontaire sans constituer une menace au libre arbitre de chacun ; ciblée sur des enjeux communs ; capable de proposer des solutions ; dotée de moyens appropriés pour réaliser cette concertation.

---

### **Objectif 3 Soutenir la création de partenariats entre les communautés et les entreprises**

Les entreprises de la région, publiques ou privées, fournissent un lieu d’ancrage de premier ordre pour l’établissement de partenariats avec les communautés avoisinantes. Des exemples de ce type de partenariats existent déjà dans la région et doivent être encouragés car ils sont créateurs d’emplois pour les collectivités.

## **Orientation 2**

### **Accroître la capacité de prise en charge du développement des milieux nordiques sur les plans économique, social et culturel**

Le développement endogène d’une région comme le Nord-du-Québec ne va pas de soi. Néanmoins, la région possède de solides atouts pour relever ce défi. La jeunesse de sa population et son dynamisme constituent deux de ses atouts majeurs. La prise en charge par la population du Nord-du-Québec de son développement dans le but de générer emploi et qualité de vie dépendra de sa capacité et de sa détermination à entreprendre, innover et s’approprier le savoir et les connaissances nécessaires.

---

### **Objectif 4 Développer le savoir et les compétences des populations nordiques, en priorité par la formation des jeunes**

L’acquisition de savoir-faire, en particulier chez les jeunes, s’avère un facteur central dans l’articulation du développement du Nord-du-Québec. L’éducation sous-tend le développement, autant dans sa dimension économique, que sociale et culturelle. L’arrimage entre acquisition de savoir-faire et potentiels régionaux est une clé essentielle à la création d’emplois. Certains secteurs tels les métiers liés à la santé, à l’éducation et à l’administration ainsi que les métiers techniques et professionnels pourraient aussi être ciblés.

---

### **Objectif 5 Valoriser l’entrepreneurship, en particulier auprès des jeunes et des femmes**

Partout dans la région, des jeunes manifestent l’envie de se lancer en affaires, mais en restent à l’étape du projet. Il en va de même des femmes entrepreneures. Le potentiel de création de micro-entreprises, d’entreprises d’économie sociale et d’entreprises et coopératives est bien réel. Le goût d’entreprendre demeure une richesse brute à développer dans le Nord-du-Québec. Le gouvernement entend donner priorité à ce type de développement, en partenariat avec les dirigeants des communautés.

---

### **Objectif 6 Renforcer le réseau de partenaires dédiés à la création d’emplois, à la diversification de l’économie et à l’amélioration de la qualité de vie des communautés**

Le gouvernement s’appuie sur un réseau de partenaires en matière de développement et de promotion de l’économie, de la culture, du tourisme et des loisirs. Compte tenu notamment de la configuration et des caractéristiques démographiques de la région, certains de ces partenaires éprouvent des difficultés à assumer adéquatement les responsabilités qui leur incombent. Or, ces partenaires constituent l’indispensable première ligne de services dans le processus de prise en charge du développement de la région par le milieu.

---

## **Objectif 7 Encourager l'innovation et le recours aux nouvelles technologies**

---

L'implantation des nouvelles technologies de l'information dans le Nord-du-Québec ouvre de multiples opportunités pour l'ensemble de son développement. Les nouvelles technologies sont aujourd'hui un levier essentiel et structurant dans le processus de prise en charge du développement du Nord-du-Québec par ses habitants. Outre le fait qu'elles favoriseraient l'innovation dans des créneaux non traditionnels, les technologies de l'information faciliteraient grandement la vie démocratique et administrative des organisations œuvrant sur le territoire.

### **Orientation 3**

#### **Intégrer les particularités régionales dans toutes les dimensions de la gouverne de l'État**

Certains aspects de la gouverne de l'État québécois ont fait l'objet d'une adaptation remarquable dans le Nord-du-Québec découlant entre autres des dispositions de la CBJNQ. Un exemple éloquent de cet effort d'adaptation provient du secteur de la santé et des services sociaux. L'organisation actuelle des services de santé et services sociaux en Jamésie n'a pu être possible qu'à la suite de modifications législatives. Cela n'est qu'un des nombreux moyens dont dispose l'État pour innover dans la manière d'assurer la desserte de ses services dans le Nord. Cette politique, préconisant un développement intégré pour le Nord-du-Québec, offre une occasion remarquable d'accentuer la reconnaissance des particularités territoriales dans la gouverne de l'État afin de mieux appuyer la région dans son développement.

---

## **Objectif 8 Accroître notre compréhension des particularités de la région Nord-du-Québec**

---

Le Nord-du-Québec, de par ses particularités quelquefois complexes, souvent uniques, pose un défi à quiconque essaie d'en circonscrire les réalités. Les outils dont disposent l'État et les intervenants régionaux pour évaluer l'impact des problématiques et des interventions réalisées sont souvent précaires. La reconnaissance des particularités de la région consiste à se donner des outils pour mieux les connaître.

---

## **Objectif 9 Innover en matière de desserte des services de l'État**

---

Assurer des services publics de qualité dans le Nord-du-Québec relève souvent du défi. Certaines initiatives récentes, notamment dans le Nunavik, montrent qu'il est possible de concevoir des façons de faire permettant d'optimiser la qualité des services dans le respect de la CBJNQ ainsi que des compétences et responsabilités de chacun. Bien que ces expériences puissent difficilement s'étendre à toutes les dimensions des services d'État, elles peuvent répondre en partie aux besoins identifiés. Encore là, l'établissement de relations de partenariats, de collaboration et de confiance est la condition indispensable au succès de toute innovation relative aux services de l'État.

---

## **Objectif 10 Intégrer les facteurs nordiques dans les mesures et programme gouvernementaux destinés à la région**

---

De nombreuses interventions de l'État arrivent dans la région sous forme de mesures et de programmes. L'adéquation de ces mesures et programmes est quelquefois difficile à établir avec les besoins régionaux. Un facteur comme les coûts nordiques, par exemple, n'est pas nécessairement pris en considération. Cela a un impact direct sur les interventions programmées. Que ce soit au niveau des infrastructures municipales, du développement économique ou de l'organisation des loisirs, le facteur « coûts nordiques » est une composante du financement de la plupart des activités menées dans la région. Il n'affecte pas tout le monde au même degré, d'où la nécessité de modulations. D'autres obstacles peuvent aussi se dresser sur la route d'une meilleure adaptation des mesures et des programmes offerts à la région. C'est le cas, par exemple, de la langue de communication utilisée dans les documents gouvernementaux transmis aux responsables autochtones. Ces documents ne sont pas toujours traduits en anglais, rendant l'accès aux informations qu'ils contiennent difficile pour les communautés concernées.

---

## **Objectif 11 Favoriser le rayonnement national et international du Nord-du-Québec**

---

La région Nord-du-Québec est partie intégrante du Québec. Or, bien peu de Québécois et de Québécoises connaissent cette région. Par ailleurs, elle recèle une autre particularité, celle d'être qualifiée pour participer aux activités d'organismes internationaux nordiques. Le Québec doit réclamer sa place dans ces activités et s'appuyer sur les habitants de sa région la plus septentrionale pour assurer cette participation. De plus, le Nord-du-Québec est une vitrine du génie québécois. C'est aussi un carrefour exceptionnel de cultures, d'animation et de développement dont le rayonnement international fait honneur autant à sa population qu'à l'ensemble du Québec.





# Conclusion

# Conclusion

---

Deux années se sont écoulées depuis la tenue de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire chargée de mener des consultations particulières sur l'étude globale du développement de la région Nord-du-Québec. Deux années mises à profit pour observer et analyser les différentes problématiques régionales afin d'en dégager un diagnostic clair. Deux années aussi pour écouter les gens de la région, leurs préoccupations et leurs aspirations.

Les défis reliés à la définition d'une politique de développement intégré pour le Nord-du-Québec sont multiples, souvent complexes. Cette politique doit répondre aux aspirations des habitants de la région tout en respectant leurs droits, engagements et spécificités. Mais elle doit aussi formuler des propositions aptes à fournir des outils appropriés à la gouverne québécoise pour ses interventions sur le territoire. Ces interventions devront évidemment s'inscrire dans les marges budgétaires disponibles, et les engagements financiers additionnels susceptibles d'en découler seront établis à l'intérieur du processus budgétaire du gouvernement. Cependant, grâce à l'adoption d'une politique de développement lui étant spécifique, le Nord-du-Québec se voit reconnaître une place particulière dans les priorités d'action du gouvernement. Déjà, la Stratégie de développement économique des régions ressources, dévoilée par le gouvernement à l'intérieur du Discours sur le budget 2001-2002, comporte plusieurs éléments d'intervention destinés spécifiquement à la réalisation des objectifs économiques poursuivis par la *Politique de développement du Nord-du-Québec*. En ce qui a trait aux autres objectifs non couverts par la Stratégie de développement économique des régions ressources, ils feront l'objet d'une prise en charge particulière par les ministères et les organismes gouvernementaux en collaboration avec les milieux régionaux concernés. En somme, il faut poursuivre le développement du Nord-du-Québec sous l'enseigne du respect et pour le bénéfice de tous.

Il s'agit d'une démarche ambitieuse, résolument multisectorielle, globale et basée sur l'atteinte des plus larges consensus possible. Cette politique de développement se veut contributive à la mise en place des conditions propices à la création d'emplois; dans le Nord-du-Québec, cet objectif doit être hissé au sommet de l'agenda régional. Pour relever ce défi, il faut miser sur le développement des potentiels des habitants et du territoire. Et pour être tout à fait productif, ce développement devra se réaliser avec des qualités d'harmonie que cette politique entend également contribuer à réunir.

Les multiples adaptations ayant caractérisé le modèle d'intervention de l'État québécois dans le Nord, particulièrement depuis 25 ans, ont permis au gouvernement et aux communautés nordiques d'évoluer et de développer une compréhension nouvelle et souvent commune des difficultés et des solutions à apporter. Aujourd'hui, la somme de ces expériences permet au gouvernement de proposer une approche nouvelle et respectueuse des engagements passés, spécifiquement conçue pour le Nord et basée sur la volonté et la capacité des communautés de prendre en charge le développement du Nord-du-Québec.

Cette première politique de développement pour le Nord-du-Québec n'a pas la prétention de remplacer ce qui existe déjà ou de fournir des solutions à tous les problèmes. Elle se veut plutôt un outil de prise en charge, un ensemble de repères pour tous ceux qui sont engagés dans le devenir du Nord-du-Québec.

Cette brochure peut être  
consultée sur le site Internet  
du ministère des Régions :

<http://www.mreg.gouv.qc.ca>